

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 6 décembre 2021

**N° CP-2021-12-12-12**

**N° applicatif 2735**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

### **POLITIQUE DU TOURISME AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET N°9.6 " TROIS PAYS A VELO "**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative au projet n°9.6 « Trois Pays à vélo ».

#### **1. Contexte**

##### **1.1. Historique**

En 1996, la véloroute des Trois Pays a vu le jour. Elle se compose d'une grande boucle de 193 km et d'une boucle plus petite de 67 km et qui a notamment pour but la valorisation des richesses touristiques de ce territoire transfrontalier. Elle parcourt une partie du Sundgau, des agglomérations mulhousiennes et de Saint-Louis puis rejoint la Suisse en traversant la ville de Bâle et sa campagne pour enfin cheminer en Allemagne via Lörrach et Neuenbourg-am-Rhein.

En 2018, une volonté des territoires traversés s'est faite sentir pour remettre à jour l'itinéraire au regard de nouvelles sections réalisées et des panneaux vieillissants.

Les partenaires des Trois Pays ont souhaité aller au-delà des infrastructures et de la signalisation, en proposant **une véritable mise en tourisme de ce territoire transfrontalier** si particulier, à travers la porte d'entrée du cyclotourisme.

Aussi, un véritable programme d'actions de valorisation de ce territoire cyclable a été élaboré par les partenaires, avec la coordination de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), porteur administratif et financier du projet.

Le comité directeur d'ETB et le Comité de suivi du programme européen INTERREG V ont validé le projet « Trois Pays à vélo / Dreiland Radreiseregion » avec les objectifs suivants :

- améliorer l'offre et l'infrastructure liées au cyclotourisme dans les Trois Pays,
- créer des supports de communication et promouvoir cette nouvelle destination touristique au niveau local, régional, national et international,
- renforcer le partenariat dans le domaine du tourisme au sein de l'agglomération trinationale, de Mulhouse Alsace Agglomération, du Sundgau et au-delà.

**Le projet initial, d'une durée de 3 ans, courait du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021.**

Le montant total prévisionnel du projet s'élevait à 516 500 €, avec 27 partenaires co-financiers : l'Europe, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération, la Communauté de communes du Sundgau et Mulhouse Alsace Agglomération, 15 partenaires allemands et 6 partenaires suisses.

Certains partenaires effectuent des missions propres comme la pose de balisage, engendrant des dépenses ; ainsi certaines recettes leur sont reversées.

Des partenaires non financeurs étaient aussi associés, tels que Suisse Mobile et Alsace Destination Tourisme, pour un appui technique.

**Par délibération en date du 14 septembre 2018, la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin a approuvé la convention de partenariat du projet Trois Pays à vélo, ainsi que l'attribution d'une contribution financière au projet, à hauteur de 23 579,80 € versée à l'ETB, dont 2 436,80 € reversés à Saint-Louis Agglomération, pour certaines missions de balisage notamment.**

#### 1.2. Demande de prolongation du projet et modification du budget global

Afin de mettre en œuvre l'ensemble du plan d'actions, **une demande de prolongation du projet, de six mois, a été déposée par l'ETB** puis validée par le Comité de suivi du programme INTERREG le 19 mai.

**Le projet prendra alors fin le 28 février 2022.**

**Cette prolongation est accompagnée d'une diminution du budget global, du fait que les dépenses réelles d'un des partenaires, m2A, se sont avérées inférieures au budget prévisionnel (dépenses de balisage). Ainsi, le montant du cofinancement INTERREG est moindre. Le budget prévisionnel passe alors de 516 500 € à 502 882,50 €.**

**Mais ni la prolongation, ni le budget modifié n'influent sur les contributions financières des autres partenaires, dont la Collectivité européenne d'Alsace.**

Le tableau des cofinancements est le suivant :

Partenaires financiers	Montant € TTC BP initial	Montant € TTC BP actuel
Europe (INTERREG)	<b>216 644</b>	<b>209 835,35</b>
Partenaires Suisses	83 211,80	83 211,80
Partenaires Allemands	78 539	78 539
CA Saint-Louis Agglomération	52 576,20	52 576,20
Département du Haut-Rhin - CeA	23 579,80	23 579,80
Région Grand Est	21 433	21 433
Communauté de communes du Sundgau	20 994	20 994
Mulhouse Alsace Agglomération	<b>19 522</b>	<b>12 713,35</b>
<b>Total</b>	<b>516 499,80</b>	<b>502 882,50 €</b>

A noter qu'un dispositif de suivi est en train d'être travaillé avec les partenaires, pour garantir, une fois le projet terminé, la maintenance des équipements, infrastructures et outils de communication.

## **2. Avenant n°1 à la convention**

Par conséquent, il y a lieu de passer un avenant n°1 à la convention relative au projet n° 9.6 « Trois Pays à vélo » du 9 janvier 2019, pour intégrer ces changements liés à la prolongation de la période et à la modification du montant du budget prévisionnel.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention relative au projet n°9.6 « Trois Pays à vélo », joint en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY